



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2021-016

PUBLIÉ LE 24 FÉVRIER 2021

Sommaire

Direction départementale des territoires / Direction

19-2021-02-24-001 - Arrêté préfectoral de subdélégation de la DDT19 (10 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires / Direction

19-2021-02-24-001

Arrêté préfectoral de subdélégation de la DDT19

Arrêté préfectoral de subdélégation de la DDT19



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires**

Direction

**Arrêté de subdélégation de signature
de la directrice départementale des territoires de la Corrèze**

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret INTA2020141D du 29 juillet 2020 portant nomination de M^{me} Salima SAA, en qualité de préfète de la Corrèze ;

Vu l'arrêté n° INTA2008191A du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 26 mars 2020 portant nomination de Marion SAADÉ, en qualité de directrice départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2020-12-29-004 du 29/12/2020 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2021-02-08-001 du 8 février 2021 donnant délégation de signature à Marion SAADÉ, directrice départementale des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions énumérées dans l'annexe jointe au présent arrêté ;

ARRÊTE

Article 1 - En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 19-2021-02-08-001 du 8 février 2021 et dans la limite de l'article 2 du même arrêté, subdélégation de signature est donnée à Johanne PERTHUISOT, directrice départementale adjointe des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, l'ensemble des actes visés à l'annexe de l'arrêté susvisé, à l'exception des dossiers signalés par la directrice comme devant être signés par elle-même.

Article 2 - Dans la limite de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 19-2021-02-08-001 du 8 février 2021, subdélégation de signature est donnée aux chefs de service et adjoints, délégués territoriaux, responsables de pôle et instructeurs désignés nominativement ci-dessous, dans le cadre de leurs attributions, pour ce qui concerne les décisions précisées dans le tableau ci-après :

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 8 février 2021
Direction		
Patrick Hannover	Délégué territorial site de Brive	1- administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a5, 1a9
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		d-chasse 4d22 et 4d23
Service environnement de la police de l'eau et des risques (SEPER)		
Stéphane Lac	Chef de service	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a5, 1a9
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-règlement local de publicité 3a1
		d-publicité, enseignes et pré-enseignes 3d1, 3d2
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		a-domaine public fluvial et de la police de la navigation 4a (1 à 8)
		b-eau et milieu aquatique 4b (2 à 9)
		c-biodiversité 4c (1 à 6)
		d-chasse 4d (1 à 21 et 24 à 28)
		e-pêche 4e (1 à 7)
		g-risques 4g (1 à 4)
		h-feux 4h1
Emmanuel Bestautte	Chef d'unité qualité et protection des milieux aquatiques	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a5, 1a9
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		a-domaine public fluvial et de la police de la navigation 4a (5 à 8)
		b-eau et milieu aquatique 4b (2 à 8)

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 8 février 2021
Magali Teyssandier	Cheffe d'unité gestion de la ressource et politique de l'eau	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a5, 1a9
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		a-domaine public fluvial et de la police de la navigation 4a (1 à 4)
		b-eau et milieu aquatique 4b (2 à 8)
Léane Javaloyes	Cheffe d'unité biodiversité, chasse, pêche	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a5, 1a9
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		c-biodiversité 4c (1 à 6)
		d-chasse 4d (1 à 21 et 24 à 28)
		e-pêche 4e (1 à 7)
Service de l'économie agricole et forestière (SEAF)		
Laurence Vallée- Hans	Cheffe de service	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a5, 1a9
		5 - Économie agricole et Forêt :
		a-productions agricoles 5a (1 à 9)
		b-agri-environnement 5b (1 à 3)
		c-structures agricoles 5c (1 à 3)
		d-forêts 5d (1 à 9)
		e-développement rural 5e1,
		f-aides conjoncturelles 5f1
		g-autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour 5g1, 5g2
		h-plantations et cueillettes 5h1, 5h2

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 8 février 2021
Éric Delannoy	Adjoint à la cheffe de service et chef de l'unité orientation agricole	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a5, 1a9
		5 - Économie agricole et forestière :
		a-productions agricoles 5a (1 à 9)
		b-agri-environnement 5b (1 à 3)
		c-structures agricoles 5c (1 à 3)
		d-forêts 5d (1 à 9)
		e-développement rural 5e1
		f-aides conjoncturelles 5f1
		g-autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour 5g1, 5g2
		h-plantations et cueillettes 5h1, 5h2
Catherine Leyrat	Cheffe de l'unité foncier et contrôles	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a5, 1a9
		5 – Économie agricole et forestière
		c-structures agricoles 5c2, 5c3h
Sylvie Charissoux	Cheffe d'unité production agricole et agro-environnement	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a5, 1a9
		5 - Économie agricole et forestière :
		a-productions agricoles 5a (1 à 9)
		b-agri-environnement 5b (1 à 3)
Jean Guillaume Codecco	Chef d'unité forêt filière bois	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a5, 1a9
		d-forêts 5d (1 à 8)

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 8 février 2021
Jean Guillaumie	Adjoint au chef d'unité forêt filière bois	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a5, 1a9</p> <p><i>d-forêts</i> 5d (1 à 8)</p>
Service études et stratégies territoriales (ESTER)		
Étienne Brunet	Chef de service	<p>1 - Administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a5, 1a9</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale</i> 3a1</p> <p><i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6</p>
Florence Martin	Adjointe au chef de service et cheffe de l'unité cohérence des territoires et études	<p>1 - Administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a5, 1a9</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale</i> 3a1</p> <p><i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6</p>
Valérie Fontaneau	Cheffe d'unité urbanisme opérationnel	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a5, 1a9</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6</p>
Françoise Mazerbourg	Adjointe au chef d'unité urbanisme opérationnel	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a5, 1a9</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6</p>

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 8 février 2021
Marie-Laure Tixeront	Responsable du centre instructeur ADS et suppléante responsable police de l'urbanisme	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a5, 1a9</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5</p>
Christine Désarmenien	Responsable pôle juridique urbanisme	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a5, 1a9</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5</p>
Nathalie Boisserie	Responsable du centre instructeur fiscalité	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a5, 1a9</p>
Benoît Malepeyre	Responsable de l'animation fiscalité et suppléant de la responsable du centre instructeur	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a5, 1a9</p>

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 8 février 2021
Service habitat et territoires durables (SHTD)		
Philippe Perperot	Chef de service	1 - Administration générale :
		a- personnel 1a1, 1a5, 1a9
		2 - Construction et logement :
		a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 12)
		b-amélioration de l'habitat 2b (2 à 6)
		d-actions diverses 2d1
		e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e(1 à 5)
		f-conventionnement 2f1, 2f2
		g-action dans le domaine social 2g1
		h-divers 2h (1 à 3)
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		f - bruit 4f1, 4f2
		6 - Circulation routière - sécurité
		a-circulation routière 6a (1 à 4)
		c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2
d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2		

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 8 février 2021
Armelle Le Brun	Adjointe au chef de service et cheffe d'unité habitat logement	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a5, 1a9
		2 - Construction et logement :
		a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 12)
		b-amélioration de l'habitat 2b (2 à 6)
		d-actions diverses 2d1
		e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e (1 à 5)
		f-conventionnement 2f1, 2f2
		g-action dans le domaine social 2g1
		h-divers 2h (1 à 3)
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		f - bruit 4f1, 4f2
		6 - Circulation routière – sécurité :
		a-circulation routière 6a (1 à 4)
		c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2
d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2		
Coralie Poncet	Cheffe de l'unité de la qualité de la construction	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a5, 1a9

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 8 février 2021
Alain Bordes	Chef d'unité territoire inclusif et mobilités	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a5, 1a9
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		f - bruit 4f1, 4f2
Bruno Noailhac	Chef de la mission éducation et sécurité routières	1 - administration générale
		a-personnel 1a1, 1a5, 1a9
		6 - Circulation routière - sécurité
		a-circulation routière 6a (1 à 4)
		c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2
		d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2

Article 3. - Subdélégation est donnée aux cadres de permanences pour toute décision, notification et tout acte nécessaire en matière de circulation routière (astreintes de décisions) dans le cadre de leurs missions.

Article 4. - Les subdélégations de signature visées aux articles 2 et 3 qui précèdent ne s'appliquent pas :
 – aux dossiers signalés expressément par la directrice départementale des territoires comme devant être signés par elle-même ;
 – aux décisions relatives à des pénalités financières ressortant de régimes d'aide ;
 – aux mises en demeure.

Article 5. - L'intérim des chefs de service (SEAF, SHTD, SEPER, ESTER) est assuré par leur adjoint ou un autre chef de service ou un chef d'unité désigné par décision du chef de service concerné. L'intérimaire bénéficie des délégations de signature du chef de service titulaire.

Article 6. - L'arrêté de subdélégation de signature n° 019-2020-08-25-002 du 25 août 2020 est abrogé.

Article 7 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 8 - La directrice départementale des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le **24 FEV. 2021**

Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale des territoires

Marion SAADÉ

